

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST

Séance du 21 février 2020, 20 heures 30

L'an deux mille vingt le **vingt et un du mois de février**, le Conseil municipal de la commune de Saint-Just dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHAUTARD, Maire.

PRÉSENTS : M. CHAUTARD François, Mme BRAVARD Evelyne, M. CHAUTARD Ludovic, M. BEST Frédéric, M. BEST Olivier, ROIRON Serge.

ABSENT(S) : M. CHAUTARD Dominique, Mme DESQUIBES Marie-Christine, M. MALCROS François, M. HERNANDEZ Jean-Marie (*procuration à M. CHAUTARD François*), M. BEST Christophe (*procuration à M. BEST Olivier*).

M. CHAUTARD Ludovic est élu secrétaire de séance.

VENTE DE L'ÉCOLE DU CROS

Pour rappel, suite à l'évaluation du service des Domaines, le Conseil Municipal avait décidé de fixer le prix de vente à 45 000 €. Deux personnes étaient intéressées, le prix de vente leur avait donc été communiqué. L'un n'a pas donné suite, le second a fait parvenir un courrier en Mairie.

Monsieur le Maire fait donc lecture au Conseil Municipal du courrier concernant la proposition d'achat pour l'école du Cros. Cette proposition se porte à 35 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la proposition faite à 35 000 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et réaliser la vente pour un montant de 35 000 €
- de désigner Maître Pierre SAURET comme notaire en charge de cette affaire
- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SIEG 2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport d'activité, ainsi que du compte administratif du SIEG du Puy-de-Dôme pour l'année 2018.

Après étude des documents, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le rapport d'activité et le compte administratif du SIEG du Puy-de-Dôme pour l'année 2018

PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu en Mairie, concernant une proposition d'achat de la parcelle AC 161, située au lieu-dit Chassagnolles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Ne souhaite pas accéder à la demande d'achat de la parcelle AC 161 considérant que cette dernière est un lieu de stationnement pour les usagers, ainsi que le lieu de stockage de la neige en hiver.

ADHÉSION AU CLIC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du CLIC nous proposant de renouveler notre adhésion annuelle à l'association. Il est précisé que la commune adhère tous les ans à cette association, qui est d'une grande aide pour les personnes âgées et leur entourage : aide à la conception des dossiers de demandes d'aides diverses, aide pour les demandes de places ne maison de retraite, coordination des intervenants autour de la personne âgée... Le montant de l'adhésion est fixé à 25€ pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De renouveler son adhésion au CLIC pour l'année 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

RENOUVELLEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le matériel informatique de la mairie (un ordinateur fixe et un ordinateur portable) sont obsolètes. Achetés en 2014, ils ne sont plus assez puissants pour assurer le service avec les logiciels sur lesquels nous travaillons. De plus, l'ordinateur fixe est sous Windows 7, dont le support a été arrêté au mois de janvier par Microsoft. Le passage sous windows 10 n'a pas fonctionné, et rend donc l'ordinateur très vulnérable puisqu'il ne dispose plus des mises à jour. Deux devis ont donc été demandé pour le remplacement des deux ordinateurs :

- IPC – Philippe CHASSONNERIE : 2 267.99€
- Ambert Micro Informatique : 2 496.00 €

Après étude des devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir l'offre d'IPC – Philippe CHASSONNERIE pour un montant de 2 267.99€,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents
- Demande une ouverture de crédit sur le budget 2020 pour pouvoir régler la somme de 2 267.99€ en investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote du Compte administratif, il ne peut être pris en compte dans le quorum. Au vu des membres effectivement présents, le quorum n'est donc pas atteint. Le vote du compte administratif est donc reporté, ainsi que le vote du compte de gestion. Une convocation sera envoyée à l'ensemble des conseillers.